



Décision n° 2023-JMB-148

Décision portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration – scrutin du 12-13 décembre 2023

LE PRÉSIDENT

- Vu** le code de l'éducation dans sa partie législative et notamment ses articles L.711-1, L.712-1, L.712-6, L.719-1 à L.719-3 et L.762-1;
- Vu** le code de l'éducation dans sa partie réglementaire et notamment ses articles D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;
- Vu** le guide électoral de la DGESIP publié le 7 janvier 2021 ;
- Vu** la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;
- Vu** la décision-cadre 2021-JMB-073, en date du 26 mai 2021, pour l'organisation du vote électronique ;
- Vu** la délibération 2020/01-CA-003, en date du 20 janvier 2020 portant le professeur Jean-Marc BROTO à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** l'avis du comité social d'administration d'établissement du 14 avril 2023 pour l'organisation des élections des conseils centraux par scrutin électronique ;
- Vu** les consultations du comité électoral consultatif réuni jeudi 21 septembre 2023 et jeudi 12 octobre 2023 ;
- Vu** la décision n°2023-JMB-100 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration, au conseil de la formation et de la vie universitaire et à la commission recherche – scrutin du 12 et 13 décembre 2023 ;
- Vu** la décision 2023-JMB-140 portant recevabilité des candidatures au CA ;
- Vu** les PV de dépouillement du scrutin.

DECIDE

Article 1 : Proclamation des résultats

Conseil d'administration

Collège A Représentants des professeurs et personnels assimilés

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé les mardi 12 et mercredi 13 décembre 2023, le procès-verbal de dépouillement du collège A du conseil d'administration, fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	8
Nombre d'électeurs inscrits	929
Nombre de bulletins de vote	577
Nombre de votes blancs	28
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	549
Taux de participation	62,11%

Sont proclamées élues collège A du conseil d'administration, les personnes dont les noms suivent :

ALLIANCE RÉUSSITES	ENSEMBLE [ON VA PLUS LOIN]
1. BERRY Isabelle	1. RAUZY Odile
2. ROLS Jean-Luc	2. DESTAINVILLE Nicolas
3. GOMEZ-SIMON Montserrat	3. CARCASSES Myriam
	4. GAYRAUD Thierry
	5. GEOFFROY Sandrine

Collège B

Représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé les mardi 12 et mercredi 13 décembre 2023, le procès-verbal de dépouillement du collège B du conseil d'administration, fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	8
Nombre d'électeurs inscrits	1 612
Nombre de bulletins de vote	894
Nombre de votes blancs	60
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	834
Taux de participation	55,46 %

Sont proclamées élues collège B du conseil d'administration, les personnes dont les noms suivent :

ALLIANCE RÉUSSITES	ENSEMBLE [ON VA PLUS LOIN]
1. HAMDY Safouane	1. RAYNAL Mathieu
2. CONTE-LACAZETTE Caroline	2. CAZALBOU Sophie
	3. BORDEAU Guillaume
	4. BARDOU Fabienne
	5. VIDAL Thierry
	6. CARA Sylvie

Collège BIATSS

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé les mardi 12 et mercredi 13 décembre 2023, le procès-verbal de dépouillement du collège BIATSS du conseil d'administration, fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	6
Nombre d'électeurs inscrits	2 640
Nombre de bulletins de vote	1 317
Nombre de votes blancs	83
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	1 234
Taux de participation	49,89%

Sont proclamées élues collège BIATSS du conseil d'administration, les personnes dont les noms suivent :

ALLIANCE RÉUSSITES 1. SADRAN Caroline	CGT 1. NAVARRE Florent
ENSEMBLE [ON VA PLUS LOIN] 1. MARTIN-LACROIX Valérie 2. ROYER François	SNPTES - UNSA 1. SEINE Grégory 2. BOUCAYRAND Carole

Collège Usagers

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé les mardi 12 et mercredi 13 décembre 2023, le procès-verbal de dépouillement du collège usagers du conseil d'administration, fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	6
Nombre de sièges Suppléants	6
Nombre d'électeurs inscrits	35 757
Nombre de bulletins de vote	4 293
Nombre de votes blancs	90
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	4 203
Taux de participation	12,01%

Sont proclamées élues collège usagers du conseil d'administration, les personnes dont les noms suivent :

<p style="text-align: center;">BOUGE TA FAC AVEC l'AGEMP x E=MC2</p> <p><u>Titulaires :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. PRECHNER Eden2. RAMAEN Mattéo3. FONTBOSTIER Manon4. BRIDE Lucas <p><u>Suppléants :</u></p> <ol style="list-style-type: none">5. BONNIN-GROUSSET Léa6. AUTHIER Michel7. CHARLES Laëtitia8. ALEMANY Kylian	<p style="text-align: center;">UNI : POUR L'EXCELLENCE ET TA RÉUSSITE !</p> <p><u>Titulaires :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. TRAVERSAZ Egan <p><u>Suppléants :</u></p> <ol style="list-style-type: none">2. VAUTIER Maëva
--	---

**L'UNION ÉTUDIANTE : POUR UNE UNIVERSITÉ
SOCIALE, ÉCOLOGIQUE ET ÉMANCIPATRICE**

Titulaires :

1. CORDAHI Agathe

Suppléants :

2. BEDEL Quentin

Article 2 : Exécution

Le président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

La présente décision est transmise à la rectrice de la région académique Occitanie, chancelière des universités. Les résultats sont affichés sur chaque site délocalisé de l'établissement. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 15 décembre 2023,
Le président de l'université Toulouse III – Paul Sabatier,



Jean-Marc BROTO